

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MINGANIE**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**À l'égard du règlement numéro 2023-02 de la municipalité de  
Natashquan**

Je soussignée, Fanie Boudreau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie, certifie que le conseil de la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ c. A-19.1), le règlement numéro 2023-02 de la municipalité de Natashquan, lequel est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie et aux dispositions du document complémentaire.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce dix-huitième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.



Fanie Boudreau,  
greffière-trésorière adjointe